

COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 45 soit 1000 voix	L'an deux mille vingt et un, le vingt-six novembre
Présents : 23 soit 775,5 voix	le Comité Syndical étant réuni à Pipriac (35)
Votants (dont X pouvoirs) : 25 dont 2 pouvoirs	après convocation légale, Date de convocation : le 10/11/2021

Étaient présents : Murielle DOUTE-BOULTON, Communauté de communes de Brocéliande – Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande – Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois – Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay – David VEILLAX, Liffré-Cormier Communauté – Fabienne BONDON, Montfort Communauté – Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté – Bernard LECUYER, Pontivy Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté – Jean-François MARY, Redon Agglomération – Pascal HERVE, Rennes Métropole – Didier CHAPELON, Rennes Métropole - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban Communauté – Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté – Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté – Aude de la VERGNE, Vitré Communauté – Bernard LE GUEN, CAP Atlantique – Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 – Bruno LE BORGNE, syndicat Eau du Morbihan - Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique – Yann SOULABAILLE, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Ont donné pouvoir :

Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté donne pouvoir à Jean-François MARY, Redon Agglomération

Étaient absents :

Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne - Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté – Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté – Joseph DAVID, CAP Atlantique collège EPCI - Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté – Mikael LOHEZIC, Centre Morbihan Communauté – Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres – Romuald MARTIN, CC Erdre et Gesvres – Rita SCHLADT, Communauté de communes de la Région de Blain – Jean-Michel BUF, Communauté de communes de la région de Blain - Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté – Fabrice GENOUEL, De l'Oust à Brocéliande – Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté – Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté – Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté – Michel ERRARD, Vitré Communauté.

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2021

6- INONDATIONS : Opération d'adaptation aux inondations des logements, entreprises et bâtiments publics du bassin de la Vilaine

Principe général

Sur le bassin de la Vilaine, on recense plus de 10 000 bâtiments exposés aux inondations sur 180 communes (*voir carte en annexe 1*).

	Logements	Entreprises	Équipements publics
Inondations cours d'eau	8 800	1 100	170
Submersions marines	620	80	2
Total	9 420	1 180	172

Nombre de ces bâtiments sont diffus le long des cours d'eau et ne permettent pas de justifier de la pertinence d'une protection collective de type digue ou barrage. L'adaptation individuelle peut alors constituer une solution complémentaire pertinente.

Le principe consiste à évaluer la vulnérabilité de chaque bâtiment (diagnostic individuel) en fonction de la hauteur d'eau potentielle, à recommander des actions d'adaptation puis à mettre en œuvre ces actions qui sont de deux types (*voir schéma en annexe 2*) :

- actions techniques : batardeaux en travers des portes, clapet anti-retour sur le réseau d'évacuation des eaux usées, pompage, surélévation du système de chauffage et des équipements électriques, choix de matériaux d'isolation ou de revêtement non sensibles... ;
- actions d'organisation : plan familial de mise en sûreté ou plan inondation d'une entreprise.

Nouvelle opération de plus grande envergure

Dans le cadre du PAPI Vilaine 2012-2019, quatre opérations « pilotes » ont été menées en partenariat avec les communes de Pacé (35) et Damgan (56) et les EPCI De l'Oust à Brocéliande Communauté, CC de la région de Blain et CC de la Région de Nozay. Elles ont permis de réaliser 200 diagnostics individuels.

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Vilaine 2020-2025, **l'EPTB souhaite développer plus largement cette opération** :

- 400 nouveaux diagnostics ;
- accompagnement de 200 propriétaires pour réaliser leurs travaux.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.

La réussite de cette opération repose en premier lieu sur la communication auprès des intéressés. L'EPTB y travaillera en partenariat avec les EPCI et les communes (réunions publiques, mobilisation des sites internet et réseaux sociaux des Collectivités, presse locale, plaquette...).

L'EPTB va mandater un prestataire pour accompagner les bénéficiaires de bout en bout : inscription dans le dispositif, diagnostic, choix des travaux, devis d'entreprises, attestation de travaux, dossier de subvention. Il s'agira d'un accord-cadre à bons de commandes d'une durée de 4 ans afin de pouvoir déployer l'opération sur plusieurs secteurs du bassin.

Les travaux restent à la charge de chaque propriétaire.

Modalités financières

Les modalités financières ont évolué très favorablement depuis 2019 :

- l'accompagnement et les actions de communication, prises en charge par l'EPTB, restent financés à 50% ;
- pour les particuliers, les travaux peuvent bénéficier de 80% de subvention dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien ;
- pour les entreprises de moins de 20 salariés, la subvention pour les travaux est de 20%.

Les budgets inscrits au PAPI et à ce titre, éligibles aux subventions sont les suivants :

Phase	Maître d'ouvrage	Budget PAPI Vilaine	Subvention PAPI	Reste à charge maître d'ouvrage
Communication	EPTB en partenariat avec EPCI et Communes	20 000 € TTC	10 000 € (50%)	10 000 € (50%)
Accompagnement pour diagnostics, travaux et dossier de subvention	EPTB avec prestataire	480 000 € TTC	240 000 € (50%)	240 000 € (50%)
Réalisation des travaux	Propriétaires logements	1 600 000 €	80%	20%
	Propriétaires entreprises de moins de 20 salariés		20%	80%

Le budget prévisionnel de la mission d'accompagnement dépasse le seuil de procédure formalisée (214 000 € HT). Un appel d'offres sera donc nécessaire pour attribuer le marché.

Organisation des acteurs

Cette action fait partie des **missions « Socle »** de l'EPTB. Tous les EPCI adhérents à l'EPTB peuvent donc en bénéficier, qu'ils aient ou non transféré la compétence « Prévention des Inondations ».

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.

L'EPTB a un rôle d'incitateur et de facilitateur : monter l'opération en partenariat avec les EPCI et les communes et accompagner les propriétaires sans toutefois se substituer à ces derniers qui restent maître d'ouvrage de leurs travaux.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix, soit 775,5 voix sur 775,5 voix :

- **Décide d'organiser une consultation pour attribuer le marché d'accompagnement des propriétaires des logements, d'entreprises et de bâtiments publics pour adapter leur bien aux inondations, sous forme d'un appel d'offre ouvert ;**
- **Autorise le Président à signer le marché et toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY